

0763002A
ACADEMIE DE ROUEN
LYCEE POLYVALENT DU GOLF
43 CHEMIN DU GOLF
76200 DIEPPE
Tel : 0235069340

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 18/10/2022

Sous la présidence de : Jean-Marie Auberville

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle :

- dans la limite des crédits ouverts au budget
- ne dépassant pas les limites fixées par le code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (soit 40 000€ pour les fournitures et services et 100 000€ pour les travaux).

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0